



DÉCISION N°D-2023- 151

MARCHE RELATIF A LA LOCATION DE MOTIFS ET DECORS POUR LES ILLUMINATIONS POUR LA VILLE DE CARRIERES-SUR- SEINE

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son L2194-1,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/048 du 22 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Considérant la nécessité d'effectuer la pose et la dépose des décors dans le cadre des fêtes e fin d'années pour la ville de Carrières-sur-seine.

DÉCIDE

Article 1 : De signer le marché 2023-25 avec la société FESTILIGHT, domiciliée au 8 rue des vignes 10410 VILLECHETIF

Article 2 : Le marché court à compter de sa notification jusqu'au 15 février 2024.

Article 3: Le montant du marché est de 15 636,00 € HT.

Article 4 : D'imputer sur le budget communal concerné, les dépenses de l'intégralité du marché.

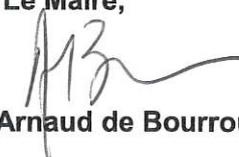
Article 5 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 21/11/2024



Le Maire,


Arnaud de Bourrousse